



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 9 octobre 2023

Mesdames et Messieurs les présidents d'université,

Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Depuis le samedi 7 octobre 2023, l'Etat d'Israël fait l'objet d'attaques terroristes. Par la voix du Président de la République et de l'ensemble du Gouvernement, la France a exprimé sa très ferme condamnation, ainsi que sa pleine solidarité envers Israël et les Israéliens.

Nos établissements constituent des lieux de vie, d'études, et contribuent à repousser les frontières des connaissances. Le débat d'idées y est garanti, en particulier à travers l'indépendance et l'entière liberté d'expression dont jouissent les enseignants-chercheurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous avons vu ces dernières heures de la part d'associations, de collectifs, parfois d'acteurs de nos établissements, des actions et des propos d'une particulière indécence. L'apologie du terrorisme, l'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination, sont interdites par la loi et doivent être sanctionnées. Elles ne constituent pas des idées mais des transgressions intolérables de notre cadre républicain. Je veux redire la grande fermeté de l'Etat face à de telles dérives.

Dans ce contexte, je souhaite donc vous rappeler qu'il vous appartient, en votre qualité de chef d'établissement et en responsabilité, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller au respect de la loi et des principes républicains, auxquels je vous sais très attachés, de prévenir toute situation susceptible de causer un trouble à l'ordre public et de garantir à chacune et chacun des conditions d'études et de travail en toute sérénité et en toute sécurité.

Je vous invite à apporter à tout manquement les sanctions disciplinaires et suites judiciaires appropriées, y compris en les signalant au Procureur de la République, en application de l'article 40 du Code de procédure pénale. Le ministre de l'Intérieur a par ailleurs rappelé la possibilité d'étudier des procédures de dissolution de toute structure s'engageant dans des agissements répréhensibles.

En outre, ces attaques en Israël surviennent quelques jours après la publication d'une enquête, réalisée par l'Institut IPSOS, sur des actes et expressions à caractère antisémite dans le cadre des études supérieures. Ces résultats nous obligent. J'ai invité le Président de l'Union des Etudiants Juifs de France à me rencontrer dans les prochains jours pour renforcer notre action dans la prévention et la lutte contre les actes antisémites. Je réunirai également les représentants des conférences d'établissements d'enseignement supérieur ainsi que les référents « racisme et antisémitisme » pour rappeler les orientations qui ont été réaffirmées dans le cadre du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour ne tolérer aucune manifestation de haine au sein de vos établissements et faire respecter ces principes essentiels au bon fonctionnement de notre enseignement supérieur et de notre recherche.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a small upward tick at the end, and a shorter line above it that starts from the left and ends under the main line.

**Sylvie RETAILLEAU**

Copie à Mesdames et Messieurs les recteurs de région académique et recteurs délégués à l'enseignement supérieur et à l'innovation.

Copie pour information à Mesdames et Messieurs les Préfets.